



République Française

PROCES VERBAL

Conseil municipal du vendredi 18 décembre 2020

Département de l'Hérault - Commune de SAINT-JEAN-DE-FOS

Séance du Vendredi 18 décembre 2020

Nombre de membres : 19
En exercice présents : 17
Nombre de votants : 19

Date de convocation : 11 décembre 2020

Le dix-huit décembre deux mille vingt à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni salle polyvalente sous la présidence de Monsieur Pascal DELIEUZE, Maire.

Étaient présents : Pascal DELIEUZE, Jocelyne KUZNIAK, Thierry VERZENI, Christine GRANIER, Philippe PREVOST, Olivia GHIBAUDO, Franck SALVAGNAC, Marie-Christine PORCHEZ, Frédéric NADAL, Fabienne DRON, Régis MAHE, Christine FAYOS-CAPELLI, Lionel VERNET, Aude FRIED, Eric BOISSERIE, Sandrine BRUSQUE, Yann Le MOAL

Absents : Yoann GALHAC (pouvoir à Mme PORCHEZ), Nathalie SOULAGES (pouvoir à M.PREVOST)

Secrétaire : Aude FRIED

La séance est ouverte à 18 h 35.

M. le Maire informe que l'ordre du jour est amendé de 4 points supplémentaires :

- marché de reprographie 2021 de la CCVH,
- signature d'un contrat pour une solution dématérialisée de gestion de documents
- deux demandes de subvention pour l'opération aménagement/requalification de l'entrée Route d'Aniane

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la modification de l'ordre du jour

Mme Kuzniak fait une information concernant le Noël des enfants. Pour les écoles, compte-tenu du contexte sanitaire, il n'y a pas eu de spectacle ni de goûter en commun. Les goûters ont été portés dans chaque classe aux écoles publiques et privées.

Les enfants ont formulé la demande pour l'achat d'un gros sapin pour l'année prochaine.

Dernièrement, il y a eu une suspicion de punaises de lit dans le dortoir de l'école maternelle. Il a donc été demandé à une entreprise de désinfection d'intervenir mais aucune punaise de lit n'a été retrouvée. Des consignes ont été données aux agents de bien désinfecter les couchages pour une prochaine rentrée sans problème.

Le repas de Noël à la cantine a eu lieu aujourd'hui, l'annonce gouvernementale de « déscolariser les enfants » cette semaine a eu peu d'incidence au niveau des inscrits car seulement 4 enfants absents.

M. le Maire informe que l'Association des maires de France a publié une note concernant le mode de contamination de la Covid et elle a été élaborée par l'institut Pasteur. Il émet le souhait que le gouvernement en prenne lecture et acte.

M. le Maire informe que les compteurs Linky ont été installés dans les bâtiments communaux et signale une pose problématique à la salle polyvalente car il bloquait le tableau électrique mais le problème a été résolu.

I. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 novembre 2020

Le compte-rendu de la séance du 27 novembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

II. Administration générale

1) Plan de sauvegarde communal : choix du bureau d'études

M. le Maire rappelle que la commission communale a été constituée précédemment et que beaucoup de retard a été pris sur ce dossier depuis des années. Une consultation a été lancée auprès de différents bureaux d'études pour aider la municipalité dans l'élaboration du document et deux réponses ont été reçues :

- RISCRISES	montant HT : 5 868 €	TTC 7 041 €
- MAYANE	montant HT : 7 500 €	TTC 9 000 €

M. le Maire précise qu'il a reçu l'entreprise RISCRISES en rendez-vous et il lui a été présenté un document sous forme de classeur et des fiches ce qui semble assez pratique.

La commission communale sera réunie normalement 2 fois avec le bureau d'études. Il ajoute qu'il n'est plus possible de percevoir de subvention pour l'élaboration du document.

M. le Maire propose donc de retenir la proposition de RISCRISES pour un montant de 5 868 € HT (7 041 € TTC).

Cette proposition est votée à l'unanimité.

2) Longueur voirie communale entrant dans le calcul de la DGF

Mme Granier expose que le montant de la dotation globale de fonctionnement est calculé en fonction d'un certain nombre de critères dont la longueur de la voirie publique communale, intra-muros. Les chemins communaux ne rentrent pas dans le calcul. Le chiffre voté ce soir sera pris en compte pour le calcul de la DGF 2022. La dernière délibération date de décembre 2019 pour une longueur de 7 740 mètres linéaires. La réactualisation porte sur l'intégration dans le domaine public des voiries des lotissements « Le Clos de la Grave » et « Les Oliviers » ainsi que la parcelle cadastré B n°1834 (bien sans maître du Chemin du Four des Oules) dont le détail est le suivant :

- Lotissement le Clos de la Grave :	67 ml
- Lotissement les Oliviers :	92 ml
- Parcelle B 1834 :	32 ml

Soit un total de 191 ml s'ajoutant aux 7 740 ml soit un total de 7 931 ml

Cette proposition est votée à l'unanimité.

3) Mise à disposition temporaire d'un véhicule de service

M. Verzeni explique qu'il s'agit ici d'un prêt temporaire d'un véhicule de service à un agent en difficulté financière qui ne peut pas faire réparer son véhicule personnel. Il s'agit de se mettre en conformité pour ce type de prêt pour mettre fin à une situation abusive et faire « rentrer dans les clous » au niveau de la légalité. Il n'y a pas de souci avec l'assurance communale.

M. le Maire informe qu'il a reçu l'agent car il est en faute de se « servir » personnellement d'un véhicule communal sans l'accord de son employeur. Il n'est pas normal que les agents prennent de telles libertés. Ce sont des pratiques

qui cessent petit à petit. Ce comportement n'est pas admissible mais il faut également tenir compte de la situation personnelle de l'agent.

Mme Porchez demande s'il y a une trace écrite de l'agent pour ce type d'utilisation personnelle.

M. le Maire explique que ce n'est pas le cas mais que ce dispositif est à prévoir dans le temps avec la mise en place d'un règlement intérieur.

Mme Kuzniak indique qu'il faut certes être bienveillant mais son sentiment est que l'agent aurait mérité un courrier de rappel à l'ordre car cela est très grave et qu'il est dommage que l'agent n'ait pas eu le réflexe de demander au lieu de se « servir » et cela est décevant. Cela aurait pu avoir des conséquences graves en cas de problème ou accident.

Mme Granier fait remarquer qu'un courrier aurait eu le mérite d'informer tous les autres agents.

M. Prévost intervient en demandant qu'un avertissement soit adressé à l'agent.

M. Salvagnac signale que les choses mises en place devraient être discutées. Le courrier d'avertissement arriverait maintenant trop tard.

Mme Granier demande l'établissement d'une convention de prêt temporaire de véhicule.

M. Boisserie fait remarquer qu'une sanction devrait être appliquée.

M. le Maire rappelle qu'il y a des problèmes de management avec de très mauvaises habitudes depuis des années. Il refuse désormais tout usage à titre personnel du matériel communal. Ce sujet sera abordé avec les agents au cours des entretiens annuels. L'agent a été prévenu qu'à l'avenir il n'y aura plus de bienveillance à son sujet.

Mme Fayos intervient pour qu'un courrier soit adressé à l'ensemble des agents car les écrits restent.

Mme Fried demande que le sujet soit abordé avec tous les agents lors des entretiens annuels.

M. le Maire précise qu'un règlement intérieur va être élaboré et mis en place et qu'il sera notifié à chaque agent.

M. Salvagnac intervient en insistant sur la nécessité de mettre les choses au clair pour supprimer certains usages ou habitudes. Il faut savoir également tourner la page.

Mme Ghibaudo fait remarquer qu'avant ce type de comportement ne concernait pas uniquement les agents mais également les élus municipaux.

M. Boisserie indique que c'est tout l'intérêt d'un règlement intérieur.

M. le Maire explique que les choses vont rentrer dans l'ordre rapidement.

Cette proposition est votée avec une abstention (Mme Ghibaudo) et 18 voix pour.

4) CCVH : marché de reprographie 2021 service informatique mutualisé

M. Prevost rappelle les délibérations du 27 novembre 2020 concernant l'adhésion au marché de reprographie qui va être lancé prochainement car l'actuel se termine en mars-avril 2021 et informe qu'il est demandé à chaque collectivité adhérente de se positionner sur la procédure de passation (procédure d'appel d'offres ouvert sur un accord cadre à bons de commandes pour une durée de 4 ans pour le renouvellement du parc de reprographie et services associés).

M. Boisserie fait remarquer que le coût induit pour chaque collectivité adhérente devrait être intéressant.

M. Prevost précise que les tarifs devraient être aussi bien voire mieux que le marché actuel.

Mme Granier indique que l'estimation s'élève à 400 000 euros pour l'ensemble des collectivités adhérentes.

M. le Maire informe qu'il y a un gain important pour chaque collectivité en adhérant à ce service car l'union fait la force et donc chacun en sort gagnant.

Mme Granier rappelle que les fournitures (papier...) ne rentrent pas dans le marché.

Cette proposition est votée à l'unanimité.

5) Contrat Zeendoc pour la gestion dématérialisée des documents

M. le Maire rappelle que l'équipe précédente avait signé un contrat avec la société DIGIT dont le terme arrive en février 2021 pour coût total de 11 900 € HT annuels et la prestation n'est pas très satisfaisante. Une consultation a été lancée auprès de 2 sociétés (Elite Solutions et FMB) pour des solutions sans location d'un copieur. La proposition de FMB permettrait une économie de 53 % par rapport à DIGIT. Une visite à la mairie de Saint Félix de Lodez pour étudier sur site la proposition de gestion dématérialisée des documents. La commune a un différent avec la société DIGIT sur la rupture de contrat qui voudrait nous faire payer ses prestations jusqu'en aout 2021 malgré l'envoi de deux courriers de résiliation. Si DIGIT maintient sa position, le dossier sera confié à l'avocat de la commune. Dans l'attente d'une décision consensuelle, il a été donné l'ordre d'arrêter le paiement de toutes les factures.

Le contrat de la société FMB avec la solution Zeendoc se mettrait en place en mars 2021 avec la possibilité d'une solution alternative à compter de février.

M. le Maire rappelle que les collectivités sont contraintes de gérer de nombreux documents papier (courriers entrants, demandes administratives comme les demandes d'urbanisme...) et de dématérialiser de nombreux processus (gestion des factures via Chorus Pro...) par la numérisation des courriers, l'archivage et le classement automatique dans des classeurs déterminés par la collectivité, le suivi et le traitement des demandes et la traçabilité des réponses. Les classeurs mis en place par la commune seront : courriers entrants sortants, factures clients, RH, Actes, contrats, urbanisme.

Cette proposition est votée à l'unanimité.

III. Finances

1) Décision modificative n°1

M. Prevost rappelle que le budget est voté par chapitre. Si des crédits manquent sur un chapitre, la collectivité a la possibilité de procéder à des virements de crédits d'un chapitre à l'autre.

Pour cette décision modificative, il apparaît un besoin en crédits au chapitre 65 (autres charges de gestion courante) pour solder la facturation de la mutualisation des services avec la CCVH pour les années 2019 et 2020 ainsi que 2 500 € pour les indemnités d'élus. Ci-après le tableau de virements de crédits :

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
Total des chapitres de dépenses de fonctionnement mouvementés par la DM	528 733.00	- 10 000.00	10 000.00	528 733.00
011 – Charges à caractère général	528 733.00	- 10 000.00	0.00	518 733.00
60631/011 – Fournitures d'entretien	30 000.00	- 10 000.00	0.00	20 000.00
65 – Autres charges gestion courante	129 700.00	0.00	10 000.00	139 700.00
6531/65 – Indemnités élus	45 000.00	0.00	2 500.00	47 500.00
65541/65 – Compensation charges territoriales	4 000.00	0.00	7 500.00	11 500.00

TABLEAU RECAPITALIF

	Total budgété avant DM	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Total budget après DM
Total général des dépenses d'investissement	1 116 116.37	0.00	0.00	1 116 116.37

Total général des recettes d'investissement	1 116 116.37	0.00	0.00	1 116 116.37
Total général des dépenses de fonctionnement	1 453 015.87	- 10 000.00	10 000.00	1 453 015.87
Total général des recettes de fonctionnement	1 453 015.87	0.00	0.00	1 453 015.87

M. Boisserie demande confirmation qu'il est possible de prendre des crédits sur un chapitre pour les mettre sur un autre.

M. Prevost explique que cela est possible uniquement avec une délibération.

M. le Maire informe que le chapitre 11 d'où viennent les crédits est un chapitre où l'on trouve les dépenses classiques comme celles d'un ménage (électricité, eau, carburant, assurance...). En fonction des dépenses de l'année, il est possible de se servir de ce chapitre comme un « bas de laine » quand tous les crédits n'ont pas été consommés. Ce qui est le cas en 2020 car c'est une année spéciale à bien des niveaux et surtout au niveau des animations.

Cette proposition est votée à l'unanimité.

2) Sinistre barrière Rue Jules Ferry : facture de remise en état

M. Verzeni explique que la barrière située devant l'école primaire Rue Jules Ferry a été endommagée par un transporteur. Ce dernier n'a pas voulu faire de déclaration à sa compagnie d'assurance car la franchise est d'un montant supérieur au montant du sinistre. Il a donc demandé que la commune lui facture les frais de remise en état. La facture de la commune s'élève à 473.28 euros pour la remise en état du mobilier urbain endommagé.

M. le Maire indique que la barrière endommagée a été supprimée et qu'il a été mis en place des potelets ce qui est beaucoup plus esthétique.

Mme Granier demande pourquoi une facturation de la part de la commune. Il lui est répondu que le mobilier urbain n'est pas assuré.

M. Verzeni rappelle qu'il est important de trouver rapidement le fautif du sinistre afin que la commune puisse se retourner contre lui ou sa compagnie d'assurance.

Cette proposition est votée à l'unanimité.

3) Prime COVID-19

M. le Maire informe qu'il reste des crédits budgétaires sur le chapitre 012 (charges de personnel) sur le BP 2020 et qu'il souhaite attribuer une prime COVID pour remercier les agents de leur implication, le montant de la prime individuelle varie de 100 à 400 euros. Ce montant de la prime tient également compte de la manière de servir. Il s'agit d'un exercice difficile et subjectif non lié à des objectifs. Il espère la mise en place rapide du RIFSEEP pour récompenser les agents qui ont le mieux servi la collectivité. Une information sera faite par courrier à chaque agent.

Mme Kuzniak indique qu'elle a reçu chaque agent du service scolaire/périscolaire et tout le personnel a fait part de sa reconnaissance et de ses remerciements aux élus.

Mme Fayos demande quel est le montant minimum et le montant maximum de la prime.

Mme Kuzniak précise que le montant minimum est de 100 euros et le montant maximum de 400 euros. Ces montants ont été proratisés en fonction du nombre d'heures travaillées et de l'arrivée dans la collectivité.

Mme Granier explique que cette prime exceptionnelle est liée à la COVID et le personnel scolaire est le personnel le plus exposé aux contraintes.

Cette proposition est votée avec une abstention (Mme Ghibaudo) et 18 voix pour.

IV. Travaux

1) Hérault Energies : étude d'enfouissement des réseaux Route d'Aniane

M. le Maire fait un rappel sur l'historique du dossier. Le premier projet était estimé à 191 000 € H puis celui-ci a évolué à 260 000 € HT pour la commune et 70 000 € à la charge du Conseil départemental pour la chaussée. Les services de la DREAL ont ensuite indiqué que le projet s'inscrit dans le Grand site de France ce qui implique de nouvelles contraintes qualitatives. La nouvelle estimation du projet s'élève maintenant à 630 000 € H.T. dont la plus grosse partie concerne l'enfouissement des réseaux (plus de 300 000 euros). Hérault Energies demande la signature d'une convention pour le lancement de l'étude.

Une réunion est prévue début janvier avec tous les partenaires financeurs pour obtenir des engagements financiers sur les demandes de subventions en cours et à venir (CCVH, Conseil départemental, la Région, l'Etat, Pays Cœur d'Hérault pour l'union européenne). Il est peut-être possible de bénéficier de fonds européens mais ce sont des dossiers complexes et longs au niveau administratif. Cette réunion aura le mérite de clarifier les choses au niveau financier pour la commune.

M. Salvagnac fait remarquer qu'il faut 7 à 8 mois pour obtenir des financements européens et qu'il faut encore attendre longtemps pour le versement des subventions.

M. le Maire indique qu'il faut faire le point avec chaque financeur potentiel sur les travaux éligibles de ceux qui ne le sont pas comme par exemple les études, l'enfouissement des réseaux... Il demeure toutefois optimiste pour l'avancement du dossier.

Il propose donc de voter sur le lancement de l'étude de l'enfouissement des réseaux par Hérault énergies, si celle-ci est suivie de travaux elle ne sera pas facturée sinon le coût est de 25 700 euros.

Cette proposition est votée à l'unanimité.

V. Subventions

1) Travaux de réfection des courts de tennis : demande de subvention

Mme Granier indique qu'elle a demandé un devis réactualisé pour la réfection des courts de tennis dont le montant s'élève à 6 358 € H.T. Après renseignements, il n'est pas possible d'obtenir une aide financière de la Fédération française de tennis en 2021 pour cette opération. Toutefois, le conseil départemental pourrait verser une subvention à hauteur de 80 % du montant H.T des travaux ce qui laisserait un reste à charge pour la commune de 1 271.60 € plus la TVA.

M. Boisserie fait remarquer qu'il est très content de la suite donnée à ce dossier car les travaux sont très attendus.

Mme Granier explique qu'il faudra attendre 2 à 3 mois pour obtenir la décision du conseil départemental avant de débiter les travaux probablement en mars/avril 2021.

M. le Maire informe que le conseil départemental a des fonds d'enveloppes pour l'année et il est fortement probable d'obtenir la subvention demandée. Les travaux pourraient donc débiter au printemps 2021.

Cette proposition est votée à l'unanimité.

2) Travaux de rénovation de la fontaine sur la place du village : demande de subvention

Mme Granier explique que plusieurs devis ont été demandés et qu'il est possible pour cette opération de cumuler des subventions et fonds de concours.

M. Vernet demande si les travaux concernent également l'écoulement de l'eau.

M. le Maire intervient en précisant que les travaux ne concernent pas l'écoulement de l'eau. Il se renseigne pour une reprise des tuyaux de sortie dans les têtes de lions.

Cette proposition est votée à l'unanimité.

3) Aménagement du chemin piétonnier Chemin de la Grave : demande de subvention

Mme Granier explique qu'il est possible de solliciter une subvention de l'Etat, le DSIL, pour la réalisation d'un aménagement piétonnier reliant les écoles (primaire et maternelle) aux pavillons situés route de Lagamas car il s'agit un cheminement fréquenté par les enfants jusqu'à la rue du Stade.

M. le Maire rappelle qu'il s'agit d'une demande des parents d'élèves mais également des assistantes maternelles principalement Chemin de la Grave.

M. Verzeni indique qu'il y a un raccourci entre la route de Lagamas et le Chemin de la Grave mais celui-ci n'est pas du tout aménagé.

M. Verzeni fait remarquer qu'il faudrait aménager un passage piéton en face de bande de circulation douce.

M. Boisserie indique qu'il faudrait plus de passages piétons dans ces secteurs.

M. le Maire déclare qu'il ne faut pas trop de passages piétons car cela risque de devenir contreproductif.

Mme Granier précise que cela fera 3 passages piétons dans le secteur.

M. le Maire explique que l'aménagement de cette bande piétonnière ne sera pas très élevé financièrement.

M. Vernet demande qu'un aménagement soit également prévu Rue du Stade qui en a besoin également.

M. le Maire informe qu'il fera une réunion prochainement où seront étudiés tous les axes de la commune et leur sécurité. Il souhaite travailler sur un projet global de cheminement doux sur la commune.

M. Vernet demande ce qu'il est prévu de faire sur le terrain communal/parking en face de l'ancienne cave coopérative.

M. le Maire indique que la parcelle sera remblayée prochainement et qu'il sera mis du tout venant sur la partie parking mais également de l'enrochement, de l'éclairage solaire et des plantations.

Mme Porchez précise que cela ne peut être fait dans l'immédiat et qu'il faut également trouver des crédits pour le financement de ce projet.

M. le Maire rappelle qu'il faut beaucoup de temps pour faire le montage des dossiers de travaux et de demandes de subventions.

Cette proposition est votée à l'unanimité.

4) Aménagement/requalification de l'entrée Route d'Aniane : demande de subvention à la DREAL

M. le Maire explique que la commune avait eu un accord de principe de la DREAL pour une subvention de 30 % du coût de l'étude paysagère mais également l'étude hydraulique, les relevés topographiques, Natura 2000 et de maîtrise d'œuvre dont le montant total s'élève à 36 315 euros H.T. Le dossier de demande de subvention doit être déposé en février 2021. Il demande aux conseillers municipaux de voter sur cette demande de subvention.

M. Salvagnac fait remarquer que la signalétique devra être revue.

Cette proposition est votée à l'unanimité.

5) Aménagement/requalification de l'entrée Route d'Aniane : demande de subvention à la Région

M. le Maire informe de la possibilité de solliciter une aide financière de la Région au titre de l'opération « Grands sites Occitanie » d'environ 50 % du montant H.T des dépenses éligibles soit 14 897.90 € d'honoraires de maîtrise d'œuvre. Il précise que la Région ne subventionne pas les travaux de voirie, de réseaux et des eaux pluviales.

Cette proposition est votée à l'unanimité.

VI. Questions diverses

Mme Granier rappelle que la convention avec la Communauté de communes Vallée de l'Hérault relative à l'instruction et à la facturation des demandes d'urbanisme même les déclarations préalables ne créant pas de surface taxable sauf les certificats d'urbanisme d'information (CUa) sera présentée au prochain conseil municipal.

La séance est levée à 20 h 30.

Le secrétaire de séance

Mme Aude FRIED

Le Maire

Pascal DELIEUZE

Les conseillers municipaux